

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

1. Contexte

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (Projet PIC2.2 ou, simplement, « le Projet ») est un Projet du Gouvernement Malagasy visant à stimuler le développement du secteur privé à travers la croissance des secteurs porteurs du Tourisme et de l'Agribusiness dans ses zones d'action : Région Atsimo Andrefana, Région Anosy, Région Diana et Sainte Marie.

Le Projet comprend plusieurs composantes et sous-composantes incluant l'amélioration de l'environnement des affaires au niveau national ; l'appui à la croissance durable des secteurs du tourisme et de l'agribusiness ; la mise en place d'infrastructures vitales ainsi que l'appui à la bonne gouvernance dans les Pôles et Corridors de croissance.

Sur le plan des sauvegardes environnementales et sociales, le Projet est classé en catégorie B par la Banque Mondiale et implique le respect des différentes politiques, directives et normes environnementales et sociales prévues pour les projets financés par la Banque Mondiale.

L'Unité d'exécution du Projet est le principal responsable de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre des politiques de sauvegarde et dispose en son sein d'une Unité « Sauvegardes E&S » basée au niveau central qui pilote et supervise les aspects environnementaux et sociaux du Projet. Dans ce cadre, la complexité des activités et l'envergure croissantes du Projet, mais aussi l'évolution des procédures et politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale ont fait ressortir la nécessité de renforcer l'équipe actuelle.

C'est à ce titre que le Projet souhaite recruter un Consultant en sauvegardes environnementales et sociales pour appuyer les activités de ladite Unité.

2. Objectifs de la mission

Sous la coordination opérationnelle du Spécialiste senior, le consultant sera basé au niveau central et sera chargé (i) de la préparation d'études environnementales et sociales liées au projet, incluant revue de la qualité des documents soumis au Projet (ii) de l'appui à la mise en œuvre de ces documents et à l'évaluation de la mise en œuvre, le tout conformément aux politiques et exigences applicables.

Plus précisément, selon les activités techniques dont il sera amené à réaliser, le consultant sera appelé à réaliser les activités (non exhaustives) ci-après :

- Préparation d'une Etude d'impact environnemental et (EIES), d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et, en tant que de besoin, d'un Plan de réinstallation de personnes.
- Montage d'un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles, les coûts associés et autres.
- Conduite de consultations publiques ou d'entretiens auprès des parties prenantes afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet considéré.
- Toutes autres que la Coordination nationale du Projet lui confie.

3. Activités et responsabilités

3.1. Dispositifs généraux

De manière non exhaustive, le Consultant devra pour chaque activité dont il aura la responsabilité des aspects de sauvegarde :

- Maîtriser les procédures environnementales nationales
- Avoir une bonne connaissance des principes et des dispositions environnementales et sociales liés au Projet dont le CGES (Cadre de gestion environnementale & sociale), le CPR (Cadre de politique de réinstallation), le CGIPP (Cadre de gestion intégrée des pestes et des pesticides), les guides de bonnes pratiques environnementales et sociales, etc. ;
- Assurer la revue, l'analyse de cohérence et de suffisance des documents de sauvegarde du projet avec le CGES et les directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet ;
- Tenir un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités menées et apprécier la performance de gestion environnementale et sociale ;
- Effectuer le suivi environnemental et social des activités réalisées et procéder aux ajustements nécessaires en tant que de besoin ;
- Assurer l'insertion dans tous les contrats de travaux financés par le Projet des clauses environnementales et sociales cohérentes avec les PGES, EIES et PAR approuvés par la Banque et veiller au respect de ces clauses par les contractants ;
- Assurer le suivi environnemental et social des activités menées ;
- Participer au renforcement des capacités des acteurs locaux sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Etablir des rapports périodiques ou spécifiques sur la gestion environnementale et sociale ;
- Assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations.

3.2. Dispositifs spécifiques

Le consultant pourra aussi être chargé de suivre certains aspects sociaux spécifiques liés au Projet, à savoir :

- Suivi et consolidation et rapportage périodiquement sur les aspects liés au genre, les violences basées sur le genre (ou VBG) / abus et exploitation sexuelle (ou AES) ;
- Participer au suivi du Mécanisme de gestion de plaintes (MGP) du Projet.

Dans l'accomplissement de sa mission, le Consultant devra considérer et se référer aux documents suivants :

- Les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale (notamment les PO 4.01, PO 4.12, 4.09, 4.11);
- Les directives environnementales et sociales EHS générale et spécifiques du Groupe de la Banque Mondiale ;
- Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par Madagascar ;
- Le cadre politique et légal national concernés par la Gestion Environnementale et Sociale (GES) ;
- Les EIES et les PGES préparés dans le cadre du Projet.
- Les documents de bonnes pratiques nationales et internationales sur les normes et les mesures de réduction des impacts et des risques internationales.
- Tous autres documents pertinents notamment au niveau national.

4. Livrables

Le consultant remettra au Projet les livrables ci-après :

- des rapports mensuels sur l'avancement des activités,
- les rapports d'études, ou les documents de sauvegardes requis conformes aux dispositions juridiques nationales et aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par chaque sous-projet,

5. Durée et lieu d'affectation

Le Consultant sera recruté à plein temps pour une durée d'un an renouvelable, avec une période probatoire de trois mois puis une évaluation des performances. Le contrat pourra ensuite être étendu pour quatre ans.

Il sera rattaché au Coordonnateur National du Projet mais travaillera en étroite liaison et coordination avec le Spécialiste senior en sauvegardes environnementales et sociales.

Il sera basé à Antananarivo, et sera appelé à effectuer des déplacements dans les régions d'intervention du PIC.

6. Profil

Le Consultant doit être multidisciplinaire dans les domaines environnementaux et sociaux.

Qualifications requises :

- Spécialiste en Etude d'impact environnemental et social, et en Réinstallation involontaire, en gestion de risques environnemental et social,
- Titulaire d'un diplôme BAC + 4 au minimum ou Ingénieur avec 5 ans d'expériences au minimum dans un projet similaire
- Excellente capacité rédactionnelle
- Excellente maîtrise du Français.

Personnalité :

- Sens de la rigueur et de l'organisation ;
- Honnête et intègre ;
- Très bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité d'écoute et de communication

Atouts :

- Expériences dans des projets financés par la Banque Mondiale
- Maîtrise de l'Anglais